AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0385
FR0010241638-FS0265

24 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 mars 2026, la société anonyme BNP Paribas Asset Management Holding[1] (1 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 17 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir, indirectement, à cette date, 4 724 806 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MERCIALYS sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, à ce jour, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 4 917 308 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par BNP Paribas SA.

[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 93 886 501 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.